

[Text]

The Chairman: Absolutely not. I have no worries about that at all, Mr. Caccia. I think in the past . . .

Mr. Caccia: I do not know whether the parliamentary secretary has been pursuing . . .

The Chairman: Mr. Caccia, in the past I have served as chairman of this committee when Mr. Penner was chairman and we found no difficulty with that. I hope I am right in saying that I am not worried that we will ever have to worry about this committee getting bogged down in a partisan sense. That would be too bad for the people we serve.

I want to come to a conclusion on this question, and if that means entertaining the present vote, fine. If we can compromise, I am prepared to accept that compromise as well. But rather than getting into more interesting arguments, perhaps the committee might be prepared to come to some conclusion on this question.

Mr. Caccia: I would certainly support you in that endeavour of resolving a log jam on a stormy winter night. If that is your wish, Mr. Chairman, and of course if the parliamentary secretary agrees, we could have an amendment, in writing if you want, to the effect that the quorum would consist of a minimum of so many members, regardless of whether or not they are the chairman or vice-chairman—if that is the intent of your thoughts.

The Chairman: That is only my suggestion. It is up to the committee, of course, to decide. But we do have a motion on the floor.

Mr. Caccia: Do you want it in writing as an amendment?

The Chairman: I think it would be very hard to amend the present motion, Mr. Caccia, so we would have to deal with that motion. Perhaps you are ingenious in the manner in which you would move the amendment, but . . .

• 1025

If we might continue: I understand that there has been some difficulty in other committees with this motion; we are not the only ones having some trials and tribulations over it. I might open the floor again for discussion.

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, I withdraw my amendment and propose a new one, that in the event that our chairman is unable to attend because of snow storms, or whatever, or family problems, he nominate an alternate chairman to be present at the quorum.

The Chairman: To entertain that motion I need unanimous consent for the member to withdraw his previous motion. Is there unanimous consent?

Motion withdrawn

[Translation]

Le président: Absolument pas. Cela ne me préoccupe nullement, monsieur Caccia: je crois que par le passé . . .

M. Caccia: J'ignore si le secrétaire parlementaire a poursuivi . . .

Le président: Monsieur Caccia, par le passé j'ai remplacé le président de ce Comité, qui était alors M. Penner, et je n'ai eu aucune difficulté avec cela. Je crois avoir raison de dire que je ne suis pas préoccupé par la possibilité que notre Comité s'enlise dans des considérations partisans. Ce serait dommage pour les gens que nous desservons.

J'aimerais en arriver à une conclusion relative à cette question, et si cela signifie tenir ce vote, d'accord. Toutefois, si nous pouvons en arriver à un compromis, je suis tout autant disposé à l'accepter. Par ailleurs, le Comité préférera peut-être en arriver à une conclusion à ce sujet plutôt que de se lancer dans de longues discussions.

M. Caccia: Je suis certainement disposé à appuyer vos efforts lorsqu'il s'agit de dénouer une crise un soir de tempête d'hiver. Si c'est ce que vous désirez, monsieur le président, et si bien entendu le secrétaire parlementaire est lui aussi d'accord, nous pouvons vous présenter un amendement, par écrit si vous le désirez, aux termes duquel le quorum consistera d'un minimum de tant de membres, qu'ils soient ou non président ou vice-président, si toutefois cela correspond à votre idée là-dessus.

Le président: Il ne s'agit que d'une suggestion. C'est bien entendu au Comité qu'il revient de décider cela. Toutefois, nous sommes saisis d'une motion.

M. Caccia: La désirez-vous par écrit et sous forme d'amendement?

Le président: Je crois qu'il serait très difficile de modifier la motion dont nous sommes présentement saisis, monsieur Caccia, il faudra donc faire de cette proposition une autre motion. Peut-être sauriez-vous trouver une façon ingénieuse de la présenter à titre d'amendement, mais . . .

Si vous me permettez de poursuivre, je crois savoir que d'autres comités ont également eu des difficultés à accepter cette motion; nous ne sommes donc pas les seuls à avoir eu des problèmes à cause d'elle. Je vais donc permettre de nouveau qu'on en discute.

M. Holtmann: Monsieur le président, je retire mon amendement et aimerais proposer une nouvelle motion, à savoir que dans l'éventualité où notre président serait incapable d'assister à notre réunion à cause de tempêtes de neige, de problèmes familiaux ou autres circonstances, il nomme un remplaçant qui puisse tenir lieu de président lors de la séance.

Le président: Pour recevoir une telle motion, il faut que les membres consentent à l'unanimité qu'il retire sa motion précédente. Y a-t-il consentement unanime?

La motion est retirée.